

Pôle ÉNERGIE





Le diplôme est orienté vers la maintenance et la conduite de systèmes thermiques. La formation doit permettre de réaliser des activités d'installation ou de dépannage d'équipements; de prendre en charge des installations sous contrat, de faire des interventions de maintenance préventive, de dépannage et de communication.

LE TITULAIRE DU BAC PRO MEE EST CAPABLE DE :

- Contrôler des installations, vérifier l'état et les caractéristiques des équipements.
- Analyser le fonctionnement d'une installation, poser un diagnostic et proposer un réglage ou des solutions pour optimaliser le fonctionnement.
- Réaliser des interventions de maintenance, de dépannage.
- Protéger sur le site les biens et les personnes et prendre en compte l'environnement de l'intervention.
- Mise en place d'énergies nouvelles (les pompes à chaleur...).



Recrutement : capacité d'accueil de 24 élèves

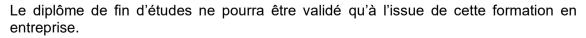
Le recrutement s'effectue prioritairement sur l'académie après :

- Une 3ème collège.
- Un CAP ou une seconde générale sous condition.
- Passerelle possible à partir d'une classe de première STI.

Organisation de la formation

La formation comporte 31 heures d'enseignement par élève et par semaine :

- 14 heures d'enseignement professionnel
- 17 heures d'enseignement général
- Examen : Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour certaines épreuves.
- Formation en milieu professionnel d'une durée de 22 semaines réparties sur les 3 années de formation.







Domaines étudiés

- Prise en charge de l'installation ou du dépannage
 - Exploiter une documentation technique.
 - Prendre connaissance du dossier et des éléments transmis (écrits, oraux).
 - Planifier une intervention et la sécurité du site.
 - Choisir les moyens, l'outillage adapté et la matière d'œuvre.

Prise en charge de l'installation sous contrat

- Réaliser un essai partiel des équipements.
- Vérifier la conformité de l'installation.

Intervention de maintenance préventive

- Reconnaître le site et ses contraintes.
- Protéger sur le site les personnes et les biens.
- Réaliser les essais, effectuer les réglages, les contrôles et les relevés.

Dépannage

- Etudier les symptômes, analyser l'installation et rechercher la panne et diagnostiquer.
- Réaliser une intervention ou prendre des mesures conservatoires.
- Réaliser les essais, les réglages, les contrôles et les relevés.
- Analyser et interpréter les résultats.

Communication

- Elaborer des rapports d'intervention.
- Renseigner les documents.

Débouchés professionnels

Le titulaire du Bac Professionnel MEE exerce ses compétences dans les entreprises dont les principaux secteurs d'activités sont :

- La maintenance, le dépannage ou SAV
- Les constructeurs d'équipements énergétique et climatique
- Ou toutes entreprises ayant son propre service de maintenance.

Les postes occupés peuvent être :

- Technicien d'exploitation du réseau gaz
- Monteur en installation thermique
- Technicien de maintenance en génie climatique
- · Responsable du service après-vente

Poursuite d'études :

- MC Mécatronique navale.
- BTS Equipements Techniques Energies
- BTS Maintenance des Installations en Génie Climatique





